

Compte rendu des réunions publiques d'information Plan de prévention des risques inondation Bourg-en-Bresse 20 janvier 2016 à 20h00 au Vox 22 janvier 2016 à 20h00 salle Daudet

Deux réunions publiques étaient organisées par la direction départementale des territoires (DDT) de l'Ain au sujet du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) de la Reyssouze et du Dévorah sur la commune de Bourg-en-Bresse.

Elles avaient pour objet de présenter à la population la démarche de prévention des risques naturels, la méthode d'élaboration et les grandes lignes du projet de PPRi de Bourg-en-Bresse.

Ces réunions ont fait l'objet d'une publicité :

- par voie d'affiches dans la ville,
- d'un article dans le journal "C'est à Bourg" de janvier 2016,
- d'un article dans Le Progrès du 11/01/2016,
- d'un article dans La Voix de l'Ain du 15/01/2016,
- d'un article sur le site internet de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr) et d'une parution dans la lettre des services de l'État de janvier 2016,
- d'annonces 5 fois par jour du 9/01 au 22/01 et d'une interview sur "Radio B".

La réunion du 20 janvier au Vox a réuni 29 personnes en plus des intervenants, celle du 22 janvier en salle Alphonse DAUDET en a réuni 14.

Les deux réunions ont débuté par une introduction de Gérard PERRIN, directeur départemental des territoires. Il a rappelé l'objet de ces réunions et évoqué notamment le coût des inondations en France qui atteint en moyenne 400 millions € par an.

Puis Louis LOUBRIAT, chef de l'unité prévention des risques au sein de la DDT, a fait une présentation générale sur la prévention des risques, expliqué ce qu'est un PPRi et apporté quelques définitions importantes.

Ensuite Philippe GRANDIDIER, du bureau d'études HTV qui a réalisé l'étude de l'aléa inondation sur la Reyssouze, a présenté la méthode et les hypothèses de réalisation de cette étude.

Enfin, Gérard DEVERCHERE, chargé d'études risques à la DDT, a présenté les grandes lignes du projet de PPRi de Bourg-en-Bresse et expliqué comment ont été réalisés le zonage et le règlement qui lui est attaché.

Les diaporamas des présentations faites lors de ces réunions sont annexés au présent compte rendu.

Chacune de ces parties a été suivies de questions et d'échanges avec la salle. Les questions sur le fonctionnement et l'entretien des vannes, l'entretien des berges et du cours d'eau ont été nombreuses (particulièrement le 20 janvier) et le syndicat du bassin versant de la Reyssouze a pu y apporter des réponses.

Le calendrier de l'enquête publique, du 25 janvier au 25 février 2016 inclus, ainsi que les modalités de consultations du dossier et de consignation des remarques par le public ont été détaillés en fin de réunions.

Gérard BLANCHET, commissaire-enquêteur, a participé à la réunion du 22 janvier.

Gérard PERRIN a conclu les deux réunions en remerciant les participants et en invitant le public à consulter le dossier d'enquête publique en mairie ou sur le site internet de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr).

Des questionnaires ont été distribués à l'entrée de ces réunions et 18 ont été retournés remplis. Le faible nombre de participants ne permet pas de dégager des résultats fiables sur la population burgienne, néanmoins parmi les personnes ayant répondu, on peut noter les tendances suivantes :

- les participants étaient globalement très satisfaits des réunions, tant sur le contenu que sur la durée,
- la plupart des participants avaient entendu parler du PPRi auparavant,
- une grande partie des participants pense que les risques naturels sont une question sérieuse sur Bourg-en-Bresse et que ces derniers ont tendance à s'aggraver,
- toutefois, 3/4 des participants se sentent en sécurité face aux risques et estiment être correctement informés,
- dans les points à améliorer, les dispositifs d'alerte et l'information des riverains (ce qui peut paraître étonnant au regard du point précédent) sont cités par une majorité.